Rouleau de pictos - Chaussures de sécurité obligatoires - M008

Référence : A2181803







DESCRIPTION :

- Rouleau de 250 étiquettes adhésives
- Matière : Vinyle
- Format : Rond
- Coloris : Bleu
- Pictogramme : M008, Chaussures de sécurité obligatoires
- Coloris pictogramme : Blanc
- Dimensions : ø25 mm, ø50 mm, ø100 mm
- Conforme à la norme ISO EN 7010

INFORMATION PRODUIT

Rouleau de Pictogrammes d'Obligation ISO EN 7010 "Chaussures de sécurité obligatoires" M008

Disponible en rouleau de 250 étiquettes à adhésif permanent. Ces étiquettes peuvent **être placés sur des cartons, de la marchandises ou encore des machines** pour que les salariés ou visiteurs puissent avoir connaissance des interdictions

Notre pictogramme **M008** permet d'indiquer les zones où il est obligatoire de porter des chaussures de sécurité afin d'éviter les accidents et les blessures, notamment sur les chantiers, dans les entrepôts, les magasins ou encore les restaurants. Tout salarié doit porter des chaussures de sécurité s'il y a des risques de glissades ou de chutes d'objets placés en hauteur.

De plus, ce pictogramme est **conforme à la norme ISO 7010**, une norme internationale visant à l'**harmonisation de la signalisation de sécurité** pour la délivrance d'un message universel compréhensible par tous.

L'utilisation de rouleaux de pastilles permet d'**apposer rapidement des informations** sur des documents, des produits, des boites ou encore des cartons pour **rappeler aux salariés et aux visiteurs qu'il est obligatoire porter des équipements de protection individuelle**, dits **EPI**, **par mesure de sécurité**.

Caractéristiques

- **Matière :** Vinyle
- **Format :** Rond
- **Coloris :** Bleu
- **Pictogramme ISO 7010 :** M008 - Chaussures de sécurité obligatoires
- **Coloris Pictogramme :** Blanc
- **Dimensions** :
 - ø25 mm
 - ø50 mm
 - ø100 mm

Norme ISO 7010

Ce pictogramme est **conforme à la norme ISO EN 7010**.

La norme ISO EN 7010 sur les pictogrammes de sécurité est **obligatoire depuis le 1er janvier 2014**. Elle harmonise la signalétique de sécurité afin de la rendre compréhensible par tous au niveau international.

Toute nouvelle installation de panneaux doit être conforme à cette norme et présenter les pictogrammes conformes.

Pour les panneaux déjà installés, la réglementation ne vous impose pas de les changer. Toutefois, il est **fortement conseillé de les mettre aux normes** pour éviter toute confusion.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A2181803 Diamètre - 25 mm

Réf. A2181903 Diamètre - 50 mm

Réf. A2182003 Diamètre - 100 mm